



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ministère de l'agriculture et d'alimentation

Vous êtes agent de l'Etat, en poste en Ile-de-France en administration centrale, en service déconcentré ou dans l'un des établissements figurant dans le tableau ci-dessous,

Votre interlocuteur est :

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation
Secrétariat général - service des ressources humaines
Sous- direction du développement professionnel et des relations sociales
Bureau de l'action sanitaire et sociale BASS
Pôle action sociale - secteur logement
78, rue de varenne
75 349 Paris 07SP

Envoi des dossiers

Les dossiers doivent être transmis uniquement par voie électronique à l'adresse mail de contact

Contact :

Mail : logement-maaf.sg@agriculture.gouv.fr

Permanence téléphonique : 01 49 55 53 21

Tous les jours de 15h30 à 16h30

Page intranet: <http://intranet.national.agri/Le-logement.10841>

Etablissements publics
Agence Française pour le Développement et la Promotion de l'Agriculture (Agence BIO)
Agence nationale de sécurité sanitaire de l'Alimentation de l'Environnement et du Travail (ANSES)
Agence de Services et de Paiement (ASP)
Centre National de la Propriété Forestière (CNPFF)
FranceAgriMer - Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FAM)
Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO)
Institut Français du Cheval et de l'Equitation (IFCE)
Institut National de l'Information Géographique et Forestière (IGN)
Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE).
Office de Développement de l'Economie Agricole d'Outre-Mer (ODEADOM)
Office National des Forêts (ONF)

Etablissements d'enseignement supérieur
Ecole Nationale Supérieure du Paysage (ENSP)
Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort (ENVA)
Institut des Sciences et Industries du Vivant et de l'Environnement (AgroParisTech)

Etablissements d'enseignement technique

EPL La Bretonnière (77)

EPL de Brie Comte Robert (77)

EPL de Saint-Germain en Laye (78)

EPN CEZ de Rambouillet (78)

INFORMATION SUR LES RESERVATIONS MINISTERIELLES

Le ministère de l'agriculture et de l'alimentation gère un parc de 120 logements ministériels. Cela représente une quinzaine de vacances de logements par an.

La cellule logement du pôle action sociale du BASS situé en administration centrale gère ces logements pour ce qui concerne Paris et sa banlieue.

Modalités d'attribution des logements :

Tout demandeur commence par compléter un dossier de demande de logements.

Quand un logement se libère, une présélection des candidats se fait selon les critères bailleurs d'après la liste des agents enregistrés comme demandeurs auprès du BASS.

Un bon de visite est transmis aux agents intéressés.

Après visite, la liste des candidats finaux est classée selon une grille établie en accord avec les organisations syndicales du ministère.

Il en ressort une sélection finale d'un à trois candidats selon le type de bailleurs, ces derniers restant les seuls décisionnaires sur la ou les candidatures transmises.